

Rigobert Ikambouayat Ndeka snobe la justice

Dans ce pays, on a l'impression qu'il y a certaines personnes qui sont censées respecter la loi et d'autres, autorisées à la violer. A voir de très près, le mouvement qui secoue actuellement l'Oprag remonte à 2009, sous le règne de Jean-Pierre Oyiba, directeur général, et d'Ali Bongo Ondimba, président du conseil d'administration.

Merlin Mbina

Devant les locaux de l'Office des ports et des rades du Gabon (Oprag), les employés de la société Prestige Plus Service (2PS) manifestent depuis le 02 novembre dernier. Ces derniers sortent de leur silence du fait du refus de Rigobert Ikambouayat Ndeka, directeur général de l'Oprag, de se plier à une décision de justice. Laquelle décision ordonne à l'Oprag de payer l'ensemble de ses dettes vis-à-vis de Prestige Plus Service (société spécialisée dans la location de véhicules). Comment en est-on arrivé là ? Le mal qui sévit actuellement à l'Oprag tire ses sources depuis qu'Ali Bongo est parti du conseil d'administration en 2009 et que plus tard, il avait nommé Rigobert Ikambouayat Ndeka au poste de directeur général en remplacement de Jean-Pierre Oyiba qui, lui, savait gérer les contrats de toutes les sociétés sous-traitantes à l'Oprag, mais qui a préféré le poste de ministre. Car le contrat très problématique entre l'Oprag et 2PS avait

été signé en 2005 au nez et à la barbe d'Ali Bongo (PCA) et Jean-Pierre Oyiba (DG). « Ce contrat comportait deux volets, nous confie une source. D'une part, la sécurisation des installations portuaires et, d'autre part, la location-vente de véhicules importés par 2PS à l'Oprag qui en dotait ses agents. C'est quand Ali Bongo est parti, qu'il s'est fait remplacer par François Omouala au poste de PCA et qu'il a nommé Rigobert Ikambouayat Ndeka au poste de DG, que la société est tombée dans la merde ».

Rigobert Ikambouayat Ndeka abuse de son autorité, s'enrichit et méprise les contrats

Nommé en 2009 à la tête de l'Oprag, il avait suffi d'un mois pour que Rigobert Ikambouayat Ndeka foute en l'air tous les contrats qu'avait signés son prédécesseur liant l'entreprise à toutes les PME et entreprises sous-traitantes, parmi lesquelles Prestige Plus Service. « L'allure de ce type frustrait tout le personnel, nous confie une autre source. Ce type n'avait pour



Les employés de la société Prestige Plus Service demandent l'exécution de la décision du tribunal.

meilleur collaborateur que lui-même. Il se méfiait de tout et de tout le monde. Mais ce qui avait commencé à nous inquiéter, c'est la suspension des contrats de sous-traitance au prétexte qu'il voulait voir clair. Il se foutait des remarques et des orientations que nous lui soumettions. Le plus dur était sa relation avec nos collègues de 2PS. Il refusait de leur payer leur argent, mais continuait d'utiliser leurs services ».

Mais cette suspension de contrat

n'empêchait nullement les responsables de 2PS de facturer leurs services. Michel Mintsu, un des employés de 2PS, s'est confié à nous : « nous, employés de 2PS, étions condamnés au chômage, à la mendicité de nos droits. Notre chef ne pouvait plus nous payer. Car l'Oprag était notre principal partenaire et son directeur avait refusé de solder toutes nos dettes ».

De nombreux Gabonais employés par 2PS sont morts et d'autres condamnés au chômage

Pour un des délégués du personnel de 2PS, « la suspension du contrat ne voulait pas dire résiliation. D'ailleurs, l'Oprag continuait d'utiliser nos véhicules qu'il louait selon les termes du contrat, mais ne payait pas. Nous avons tenté, à plusieurs reprises, de rencontrer le nouveau directeur général, Ri-

gobert Ikambouayat Ndeka. En vain. Bien qu'une seule fois, après plusieurs tentatives, au cours d'une audience qu'il nous avait accordée, il disait « je reconnais que l'Oprag doit beaucoup à 2PS. Mais je ne peux m'engager à la payer, car je ne suis pas couvert par le conseil d'administration ». Il le disait comme si le PCA, François Omouala, vivait à l'étranger ou plutôt comme si, lors des conseils d'administration, il ne pouvait pas soumettre le cas. Dans la misère et la souffrance, beaucoup de nos collègues ont perdu leur femme, certains sont morts d'AVC, car ne pouvant plus subvenir aux besoins de leurs familles. Les caisses de la 2PS étaient vides et l'entreprise ne pouvait plus payer nos salaires. Nous voici réduits au chômage dans notre propre pays, condamnés à la mendicité malgré les recours à la justice ».

En effet, de source sûre, un contrat avait été signé entre Jean-Pierre Oyiba et Martin Nguia, le responsable de Prestige Plus Services depuis le 05 octobre 2008. Cet accord prévoyait la location de véhicules (trois Toyota Rav4 et quatre Dahaitu Terios) neufs qui ont été mis à la disposition du preneur, l'Oprag, par bon de livraison n° 002/2008 du 15 octobre 2008. Les deux parties s'étaient entendues que le loyer mensuel serait de 2 556 675 Fcfa, soit 688 335 Fcfa par Toyota Rav4 et 491 670 Fcfa par Terios. Il était également dit qu'une caution de deux mois de

loyer, d'un montant de 5 113 350 Fcfa, devrait être versée par le preneur. Seulement, jusqu'à ce jour, un seul loyer a été payé de sorte que le preneur lui reste redevable de la somme de 94 596 975 Fcfa correspondant aux arriérés de loyers et aux deux mois de caution.

De nombreuses lettres de relance et d'appel à un règlement à l'amiable ont été adressées au preneur qui ne s'est pas exécuté. Cette situation ayant causé du tort au responsable de 2PS, qui ne pouvait plus payer ses employés, une plainte avait été déposée au tribunal de Libreville contre l'Oprag pour qu'elle lui verse les sommes suivantes : 94 596 975 Fcfa correspondant aux arriérés de loyers et au deux mois de caution, 100 000 000 Fcfa à titre de dommage et intérêts. Bien que régulièrement assigné, l'Oprag n'a daigné ni comparaître ni se faire représenter.

Sur instruction de Me Claude Jessyca Angue Ovono et après délibération du 02 septembre 2015, le tribunal avait condamné l'Oprag à payer la somme de 94 596 975 Fcfa à Prestige Plus Service, débouté la société Prestige Plus Services du surplus de ses demandes, ordonné l'exécution provisoire de la décision et l'avait condamné aux dépens. Un an après, cette situation est restée la même. La société prestataire est méprisée par la direction de l'Oprag incarnée par Rigobert Ikambouayat Ndeka.

(Affaire à suivre)

Gestion scabreuse dans les médias publics

Gabon Télévision entre revendications salariales et menaces de licenciement

Charles Mendome